

COMMUNIQUE

Réapparition de la fièvre catarrhale des ovins chez les ruminants en Belgique

29/07/2008

Non entièrement imprévu, le virus type 8 de la FCM a réapparu dans notre pays, notamment à Comines dans la province de Hainaut, tout comme en l'été de 2006 et celui de 2007.

La FCM touche uniquement les ruminants (bovins, ovins, caprins, ...). La maladie n'est en aucun cas contagieuse pour l'homme ou pour d'autres espèces animales. La consommation de produits animaux (viandes, lait) ne présente aucun risque pour le consommateur.

L'année passée la maladie s'est largement répandue dans nos cheptels. Elle a causé une mortalité sensiblement accrue et une perte de production importante chez les ovins et les bovins, ce qui s'est traduit par des pertes économiques considérables pour le secteur de l'élevage.

Bien que la réapparition du virus ne nécessite pas de nouvelles mesures, l'Agence alimentaire souhaite une fois de plus attirer l'attention sur la campagne de vaccination contre cette maladie qui a été lancée au mois de mai de cette année. En effet, la vaccination est la seule mesure efficace pour protéger les ovins et les bovins contre la FCM.

La campagne de vaccination de 2008 prévoit la vaccination **obligatoire** de tous les ovins et tous les bovins, y compris les bisons et les buffles, mais à l'exception des veaux à l'engrais. Il est prévu que tous les animaux nés avant le 1^{er} septembre 2008 doivent être vaccinés avant le 31 décembre 2008.

Il est important de noter qu'un animal ne sera protégé de façon optimale qu'après une vaccination correcte et complète. Pour les ovins une seule injection suffit. Pour les bovins, il est par contre nécessaire d'administrer 2 doses à un intervalle de 3 à 4 semaines.

Dans le cas qui retient notre attention aujourd'hui, il s'agit d'un animal qui n'avait reçu que la première dose.

L'animal a donc été infecté juste avant ou après cette première injection.



Les animaux doivent être vaccinés le plus tôt possible – de préférence avant l'été – afin de leur donner suffisamment l'occasion de développer leur immunité.

Vaccinations enregistrées au 29 juillet 2008 : 1.322.693

Un dossier complet sur cette maladie peut être consulté sur notre site internet www.afsca.be -> Fièvre catarrhale du mouton.

Personne de contact pour la presse : Lieve Busschots 0477 59 83 93